



DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.

Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER

Absent représenté (4) : S. LE ROI à C. de la TOUR, M. GUYADER à M. CAPITAINE, P. PLOUZENNEC à Y-M. GUEGUEN, D. CADO à K. DROUGLAZET

Absent non représenté (0) :

S. PETTON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	XV
	a- DIVERS : DECISIONS L 2122 22 : COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 09 avril 2026 portant délégation d'attributions à madame le Maire,

Vu le compte rendu des décisions prises en vertu de ces délégations,

Prend acte,

Le 24/07/2026

Effectue les virements des crédits tels que présentés ci-après ; (tableau)

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir	Description
1110	21	21351	31 650,00 €	Travaux réfection intégrale toiture DOJO - Devis 2025 non programmé en RAR alors que le devis était signé.
1110	20	2031	1 750,00 €	Devis étude assainissement stade - Obligation de mise aux normes
1120	21	21351	- 33 400,00 €	Réduction des crédits chaufferie mairie

Le 14/08/2026

Passe et signe avec le prestataire « David Morgann » pour son spectacle de magie mentaliste « Pas de hasard, juste un secret » un contrat d'engagement artistique pour un montant de 580€ nets pour la représentation du 28 novembre 2026 à la Numéro 3

Le 18/08/2026

Passe et signe avec la société Ricouard Bus et Cars une convention de transports pour assurer une navette entre l'école de Coat-Pin et la salle Polyvalente et/ou la médiathèque. Précise que la convention est souscrite pour l'année scolaire 2026-2027. Le prix du transfert est de 99 € TTC par navette.

Le 31/08/2026

Passe et signe avec la société APAVE IC Bretagne Sud un contrat de vérification technique de sécurité incendie de la chambre froide du restaurant scolaire. Prestation fixée à un montant de 800 € HT.

Le 31/08/2026

Passe et signe avec la société APAVE IC Bretagne Sud un contrat de consultation technique de sécurité incendie et d'accessibilité handicapée de l'espace Ty Forn. Prestation fixée à un montant de 1 200 € HT.

Le 03/09/2026

Passe et signe avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) un fond de concours pour le déplacement d'une lanterne au lieudit Lanneguy. La participation de la commune est fixée à 1 000€ HT.

Le 18/09/2026

Passe et signe avec l'entreprise Synchronicity un avenant du contrat de maintenance des aires de jeux et équipements sportifs pour intégrer la maintenance des jeux à ressort et de fitness du Bois de Pins. Le contrat est d'un montant de 946,75€ HT.

Le 21/09/2026

Passe et signe avec la compagnie « Le Paradoxe du Singe Savant » pour la représentation de son spectacle « Créatures » un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle pour un montant de 2 540,28€ nets incluant également les frais de transport et de restauration, pour la représentation du 29 octobre 2026 à Riec-sur-Bélon.

Précise que la prestation fera l'objet d'une billetterie entre 6 et 10€ conformément à la délibération relative à la tarification des spectacles.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

